

Canada : L'ASFC renvoie un fugitif au Burundi

CNW Telbec, 13 mai 2011 - L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a annoncé le renvoi, sous escorte, de Gabriel Nduwayo du Canada le 10 mai 2011. M. Nduwayo, recherché au Burundi, était interdit de territoire pour grande criminalité à l'extérieur du Canada et atteinte aux droits humains et internationaux en application des articles 35(1)a) et 36(1)c) de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

L'ASFC met la plus grande priorité sur les cas de renvoi impliquant la sécurité nationale, le crime organisé et les crimes contre l'humanité, et elle est déterminée à ce que le Canada ne devienne pas un refuge pour les personnes qui ont pris part à des crimes de guerre, à des crimes contre l'humanité ou à un génocide, peu importe à quel moment et à quel endroit. Cette arrestation et ce renvoi du Canada témoignent de la diligence des agents de l'ASFC qui unissent leurs efforts à ceux de leurs partenaires d'exécution de la loi pour protéger la frontière et les collectivités canadiennes.